

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le : 17/05/2019



LEMPDES

MISE À JOUR N°4

Approuvé le : 09/01/2025

5. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan des secteurs
de mixité sociale



clermont
auvergne
métropole

Révision : 17/05/2019
Mise à jour n°1 : 06/12/2019
Mise à jour n°3 : 17/04/2023
Modification simplifiée n°1 : 30/06/2023



+
clermont
auvergne
métropole

PLU
DOSSIER POUR APPROBATION

R è g l e m e n t
g r a p h i q u e

Plan des secteurs
de mixité sociale
Ech. 1/15 000



S.M.S.

VILLE DE LEMPDES

5



LEGENDE

Les secteurs de mixité sociale :

 SECTEUR 1 : 20%

 SECTEUR 2 : 25%

Applicable à toutes opérations de logement de plus de 5 logements.